



Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

Mémoire présenté à l'occasion des consultations prébudgétaires

Pourquoi agiter des épouvantails ?

7, rue Vallière, Québec (Québec) G1K 6S9, (418) 692-0022 • 1-800-463-5079 • Télécopieur : (418) 692-1338
1001, Sherbrooke Est, bureau 300 Montréal (Québec) H2L 1L3, (514) 849-1103 • 1-800-463-6341 • Télécopieur : (514)
842-5281

Adresse électronique : courrier@spgq.qc.ca • Site Internet : <http://www.spgq.qc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Introduction	4
• Une mise en contexte qui nous déçoit.....	4
• La situation démographique est-elle aussi catastrophique que le prétend le ministre ?	5
• L'accroissement des dépenses publiques justifie-t-elle la remise en question des choix budgétaires ?	6
• La compétitivité du Québec ne se réduirait-elle qu'à la baisse du fardeau fiscal des particuliers ?	7
• Bien qu'il soit sage de s'en préoccuper, la dette publique est-elle hors contrôle comme le soutient le ministre ?.....	7
• Un élément crucial avec lequel nous sommes d'accord : le déséquilibre fiscal et la réduction des transferts fédéraux font mal au Québec.....	8
• Certes la situation des finances publiques demeure fragile mais elle va en s'améliorant	9
• La diminution prévisible de la population en âge de travailler pourrait être en partie compensée.....	9
• Notre richesse collective est mieux répartie que dans les autres provinces	10
• Le niveau de vie des Québécoises des Québécois se compare tout à fait à celui de l'Ontario	10
• Prudence quand on compare la productivité	10
• Le taux d'investissement au Québec est inférieur à celui de nos partenaires commerciaux.....	11
• Le nombre réduit d'heures travaillées ne serait-il pas un choix de société ?	11
• Le Québec consacre une juste part de sa richesse au financement des services publics	12
• La croissance des dépenses de programmes n'est pas plus forte au Québec que dans la plupart des autres provinces	12
• Le fardeau fiscal des Québécois n'est pas trop élevé	12
• L'impôt des particuliers : parlons-en en regard des services dont profitent les Québécoises et les Québécois	13
• Le nombre de contribuables ne payant pas d'impôt se stabilise depuis 1997	13
• Le taux d'endettement va en diminuant	14
• Le service de la dette n'augmentera pas autant que le prédit le ministre.....	14
• La baisse du taux d'endettement est un objectif légitime qu'il faut poursuivre avec prudence	14
• Ce ne sont pas que des éléments ponctuels qui ont permis de maintenir le déficit zéro au cours des dernières années.....	15
• La dynamique de croissance des dépenses de programmes va dans la bonne direction.....	15
• Des interventions économiques et sociales du gouvernement actuel coûteuses, sans pérennité de financement.....	16
• Programme FAIRE : il faut considérer les retombées.....	16
• Société générale de financement et sociétés Innovatech : des leviers pour attirer l'investissement.....	16
• Prudence avec l'aide fiscale aux entreprises.....	17
Conclusion	18
• Les défis pour préserver l'équilibre budgétaire et placer les finances publiques sur des bases solides	18

Avant-propos

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du Québec (SPGQ) compte plus de 18 000 membres œuvrant dans la fonction publique, les sociétés d'État, les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec. Ses membres sont des spécialistes, des expertes et des experts indispensables au bon fonctionnement de l'État et à la qualité des services publics accessibles et universels. Le SPGQ consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres.

Le présent mémoire fait suite à l'invitation du ministre des Finances du Québec à réfléchir ensemble dans le but de « mieux cerner les enjeux auxquels nous faisons face et de mieux choisir ». Au moment où le gouvernement se propose de réinventer le Québec, il nous apparaît opportun de rappeler au ministre qu'aucune lecture des faits n'est neutre. Pour notre part, nous avons choisi de mettre les lunettes de celles et ceux qui croient que l'État doit maintenir et améliorer les services publics. Plus que jamais, ceux-ci demeurent indispensables pour assurer un développement économique et social harmonieux.

Introduction

Dans le présent mémoire, nous procédons à une critique du document de consultations prébudgétaires *La dynamique des finances publiques du Québec : défis à relever*. D'entrée de jeu, nous voulons dire au ministre que nous souscrivons à ses objectifs de préserver l'équilibre budgétaire et de replacer les finances publiques du Québec sur des bases solides. Cependant, nous remettons en question plusieurs affirmations contenues dans ce document.

Il nous apparaît essentiel de faire reposer les choix budgétaires du Québec sur des données qui font l'objet d'un très large consensus.

Puisque le gouvernement a clairement annoncé ses couleurs, nous jugeons opportun de l'inviter à remettre en question sa vision de l'avenir des services publics. À la suite de notre analyse du document du ministre, nous proposerons notre version des défis à relever relativement aux finances publiques du Québec. Souhaitons que nous aurons ainsi contribué à situer le débat autour des vrais enjeux budgétaires qui nous préoccupent tous en ce moment.

Une mise en contexte qui nous déçoit

Dans sa mise en contexte (page 11), le ministre écrit que « la transformation de la société québécoise exige de reconsidérer l'action de l'État de même que certains de nos choix collectifs ». Il est vrai que l'État québécois est en mutation, mais cette vérité n'est pas d'aujourd'hui. Les besoins évoluent de génération en génération. Toutefois, les chiffres catastrophiques sur lesquels le ministre nous invite à réfléchir le sont-ils réellement ? Tout est question de perspective.

Ainsi le ministre affirme-t-il que les contribuables québécois sont lourdement taxés. Quel est le critère pour définir à partir de quel niveau le fardeau fiscal serait trop lourd ? En outre, le texte passe sous silence le fait qu'au cours des dernières années, les contribuables ont profité de réductions sans précédent de leur fardeau fiscal. Il est vrai qu'ils paient, toutes proportions gardées, plus d'impôts que les autres contribuables d'Amérique du Nord. Mais il faut mettre en relation les impôts payés et les services reçus. L'affirmation du ministre ne servirait-elle qu'à préparer le terrain pour d'éventuelles baisses d'impôt, au moment où l'on proclame que la situation des finances publiques demeure très fragile ? Ce faisant, on justifierait qu'il faut laisser tomber les acquis sociaux que les Québécoises et les Québécois n'auraient plus les moyens de s'offrir. En outre, ne justifierait-on pas ainsi également de continuer de sous-payer les employés et employées de l'État, tant dans le secteur public que dans les réseaux de la santé et de l'éducation ?

Dans le document du ministre, on fait l'amalgame entre un fardeau fiscal prétendument trop lourd et une richesse collective inférieure à celle des autres Canadiens. Or, le Québec se classait au troisième rang des provinces canadiennes en 2002 quant au PIB réel par habitant, derrière l'Alberta (et son pétrole) et l'Ontario, mais devant la Colombie-Britannique et les autres provinces. En outre, entre 1997 et 2002, le Québec se classait au deuxième rang, derrière Terre-Neuve (dont la croissance a été artificiellement gonflée par la mise en service de la plate-forme pétrolière Terra Nova¹) pour ce qui est de la croissance moyenne du PIB réel par habitant, soit une progression de 3,4 % par an².

La situation démographique est-elle aussi catastrophique que le prétend le ministre ?

Deux affirmations du document (page 12) valent d'être corrigées. Le ministre prétend que l'indice de fécondité, de 4,0 enfants par femme à la fin des années 1950, ne serait plus que de 1,3 en 2003. Or, il était plutôt de 1,45 en 2002 et les données des neuf premiers mois de l'an dernier n'indiquent pas de diminution³. Ce taux se compare à celui de la majorité des pays industrialisés, dont le Canada : seuls se démarquent les États-Unis et la France. Par ailleurs, pour une administration qui dit se préoccuper du trop faible indice de fécondité, la hausse de 40 % des frais de garde nous apparaît comme une décision pour le moins bizarre et incongrue.

Le ministre affirme également que « le vieillissement de la population fera en sorte que de moins en moins de travailleurs assureront le financement des services publics ». Or, les travailleuses et les travailleurs ne sont pas les seules personnes qui paient des impôts. Les personnes retraitées contribuent également. Les nouveaux retraités ainsi que celles et ceux de demain ont en moyenne des revenus supérieurs à ceux de leurs aînés. Les décaissements des REER et des régimes de retraite assureront d'importantes rentrées fiscales, différées au moment de la vie active sur le marché du travail. Le professeur Marcel Mérette, de l'Université d'Ottawa, a d'ailleurs mené des travaux qui

1. Comme le ministre le sait sans doute, la mise en route de la plate-forme pétrolière Terra Nova, comme celle d'Hibernia quelques années plus tôt, gonfle la production attribuée à la province par l'extraction de pétrole au large des côtes. Cependant, Terre-Neuve retire peu de droits de cette production et la plate-forme embauche un nombre limité de travailleurs : il s'agit d'une activité très peu intensive sur le plan de la main-d'œuvre. Bref, malgré une croissance en apparence impressionnante, la province et ses habitants en retirent peu.

2. Source : RBC Financial Group, Provincial Economic Services, *Provincial forecasts to 2004*, novembre 2003.

3. Source : Institut de la statistique du Québec, statistiques démographiques.

dégonflent les scénarios apocalyptiques touchant les finances publiques⁴. Il avait anticipé que la diminution du rapport entre le nombre de personnes en âge de travailler et le nombre de personnes plus âgées se traduirait par une hausse de la participation au marché du travail, grâce à un allongement de la vie de travail. On verra plus loin que cette hypothèse semble vouloir se confirmer.

L'accroissement des dépenses publiques justifie-t-elle la remise en question des choix budgétaires ?

Selon le ministre (page 12), le fait que les dépenses publiques augmentent plus vite au Québec que dans les autres provinces exercerait des pressions sur les finances publiques. Or, ce qui créerait une pression, ce serait plutôt que ces dépenses croissent à un rythme plus élevé que l'économie dans son ensemble, ce qui n'est pas le cas. Nous examinerons cette question plus loin.

La marge de manœuvre limitée de l'État pour comprimer les dépenses est illustrée par le fait que 80 % des revenus du gouvernement sont accaparés par un nombre limité de missions aux premiers rangs desquels se trouvent la santé et les services sociaux, l'éducation et la solidarité sociale. Or, l'actuel gouvernement s'est engagé à accroître de façon considérable les dépenses en santé et à faire de l'éducation l'une de ses priorités. Quant à la solidarité sociale, le nombre de familles à l'aide sociale a fondu de 25 % depuis 1995, passant de 478 000 à 353 000⁵, compte tenu de la forte création d'emplois. On a toutefois constaté que, depuis 2002, la diminution du nombre de familles ayant besoin d'aide a considérablement ralenti (seulement 11 000 en deux ans) malgré la création de 175 000 emplois au cours des deux dernières années : les personnes qu'il est plus facile d'intégrer en emploi l'ont déjà été pour la plupart et les futurs gains seront plus difficiles à obtenir. Le ministre Béchard a d'ailleurs dû reprendre sa promesse de faire sortir 25 000 prestataires de l'aide sociale au cours de la première année de son mandat.

S'il ne reste que 20 % du budget pour l'ensemble des autres missions de l'État, on ne pourra certainement pas assumer les réductions d'impôt promises, soit des milliards de dollars, à moins de vouloir ériger l'État-Walkerton, avec à la clé l'eau contaminée, la viande avariée, des réseaux de transport du tiers monde, etc.

4. Voir à ce sujet : Marcel MÉRETTE, *The Bright Side. A Positive View on the Economic of Aging*, Choices IRPP, vol. 8, n° 1, mars 2002 ; Maxime FOUGÈRE et Marcel MÉRETTE, *Population Ageing and Economic Growth in Seven OECD Countries*, Ministère des Finances du Canada, document 98-03.

5. Source : Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction de la statistique.

La compétitivité du Québec ne se réduirait-elle qu'à la baisse du fardeau fiscal des particuliers ?

Dans son document, le ministre reconnaît la compétitivité de la fiscalité des entreprises malgré une taxe élevée sur le capital qui freinerait l'investissement ; or, cette taxe est déjà en baisse. De plus, il affirme ce qui suit : « Quant à l'impôt des particuliers, la situation est préoccupante et le Québec doit réduire son fardeau fiscal s'il veut accroître sa compétitivité. [...] Des impôts élevés ont des conséquences importantes pour les particuliers, notamment un revenu disponible moindre, une hausse du travail au noir et une diminution de l'incitation au travail. » S'il est vrai qu'une fiscalité trop lourde peut avoir les conséquences mentionnées, l'assertion selon laquelle le Québec aurait atteint ce seuil relève davantage de l'idéologie que de l'observation du monde réel. Si la fiscalité québécoise était si dissuasive qu'on le prétend, alors comment pourrait-on expliquer que le Québec ait le taux d'activité le plus élevé après le Canada parmi l'ensemble des pays du G7, en 2002⁶ ? L'écart entre le taux d'activité québécois et le taux canadien a par ailleurs grandement rétréci au cours des dernières années et il était, en 2003, le plus faible depuis 1968 : comme diminution de l'incitation à travailler, on a déjà vu pire que notre fiscalité. Bien plus que cette fiscalité – qui n'a rien d'excessif si l'on considère les services fournis par l'État –, ce qui contribue à accroître ou à diminuer l'incitation à travailler, c'est d'abord et avant tout l'existence ou l'absence d'emplois disponibles.

Bien qu'il soit sage de s'en préoccuper, la dette publique est-elle hors de contrôle comme le soutient le ministre ?

Il est juste d'affirmer que la dette publique québécoise est un enjeu sérieux et qu'il y a lieu d'en contrôler l'évolution « afin de ne pas hypothéquer les générations futures ainsi que l'économie québécoise » (page 13). Cela dit, qu'en est-il réellement ? Le ministre se préoccupe de ce que, malgré l'atteinte du déficit zéro, la dette ait continué d'augmenter et qu'elle atteindra, au 31 mars 2004, 111,5 G\$ (milliards de dollars). Ce qui importe, ce n'est pas tant le niveau de la dette, mais plutôt son importance relative par rapport à la taille de l'économie. Or que constate-t-on ? Entre 1997-1998 et 2002-2003, pendant que la dette passait de 97,7 G\$ à 108,5 G\$, le taux d'endettement (dette/PIB) reculait de 52 % à 44 % ; ce taux ne sera plus que de 43 % cette année. Un tel niveau peut sembler élevé de prime abord, mais le fort repli (de 9 points de pourcentage) observé depuis six ans indique que, s'il y a lieu de demeurer vigilant, la dette n'est certainement pas hors de contrôle. Il n'est pas déraisonnable de douter que le

6. Sources : OCDE, *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, juillet 2003 ; Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Il s'agit du taux d'activité (personnes présentes sur le marché du travail en proportion de l'ensemble de la population) des personnes de 15 à 64 ans (de 16 à 64 ans aux États-Unis et au Royaume-Uni). Le Québec aura, selon toute vraisemblance, conservé ce rang en 2003.

gouvernement sera condamné à consacrer une part de plus en plus importante de ses revenus au paiement d'intérêts.

Le ministre rappelle qu'en 1970, le service de la dette accaparait à peine 5 % des revenus budgétaires, contre 16 % aujourd'hui, affirmation qui a pour effet de faire paraître plus dramatique la situation présente. Pour mémoire, l'assurance maladie n'était pas en place à l'époque (elle n'est entrée en vigueur qu'à la fin de 1970) et le réseau hospitalier québécois était archaïque. Le service de la dette était encore beaucoup plus modeste en 1958, sous Duplessis ; était-ce réellement mieux ? Bien sûr, il serait agréable de ne pas avoir à consacrer les sommes présentement dévolues au service de la dette, mais c'est l'équivalent de vouloir une maison sans être tenu d'en payer l'hypothèque. Par ailleurs, si la comparaison avec 1970 donne une allure dramatique au service de la dette, celui-ci accaparait, il y a 10 ans, une proportion bien plus importante des ressources de l'État qu'aujourd'hui : contrairement à ce que l'on tente de nous faire croire, la situation, plutôt que de se détériorer, tend à s'améliorer depuis plusieurs années.

On souligne qu'il existe une relation étroite entre le taux d'endettement et les taux d'intérêt payés. On passe sous silence que, justement, l'amélioration notable du taux d'endettement s'est traduite par une baisse marquée des taux obligataires du Québec. Il faut demeurer prudent dans le dosage des efforts de réduction de la dette. Des mesures budgétaires trop restrictives risquent d'étouffer la croissance économique et, ainsi, de rater la cible.

Un élément crucial avec lequel nous sommes d'accord : le déséquilibre fiscal et la réduction des transferts fédéraux font mal au Québec

Le ministre déplore (page 14) la réduction des paiements de transfert et le déséquilibre fiscal existant entre l'administration fédérale et celle des provinces, qui met en péril les services publics, dont les services de santé. Un tel déséquilibre fait largement consensus au Québec. Le ministre doit faire de cette question la priorité absolue dans ses revendications auprès du gouvernement fédéral. Les sommes en jeu sont d'une extrême importance pour les finances publiques du Québec. Les Québécoises et les Québécois ont par deux fois choisi de demeurer dans la fédération canadienne. Ils ont en même temps constamment appuyé leurs gouvernements lorsque ceux-ci défendent les administrations provinciales. Le message nous apparaît clair : il faut défendre à tout prix le droit absolu du Québec de faire ses propres choix dans ses champs de compétence.

Certes la situation des finances publiques demeure fragile mais elle va en s'améliorant

« Le Québec dépense plus que les autres provinces canadiennes, malgré une richesse par habitant moindre » (page 15). Outre le fait que la richesse par habitant n'est pas moindre que celle de sept autres provinces sur neuf, si le Québec dépense plus, il faut considérer ce que les citoyens reçoivent comme services supplémentaires.

« Le fardeau fiscal des Québécois est le plus élevé au Canada. » Le ministre ne nous dit pas qu'il a nettement diminué au cours des dernières années.

« La dette du Québec est la plus importante parmi les provinces canadiennes. » Encore là, le ministre omet de préciser que le taux d'endettement a fondu de 9 points de pourcentage depuis 1997, soit de 52 % à 43 %.

La diminution prévisible de la population en âge de travailler pourrait en partie être compensée

« Il y aura de moins en moins de travailleurs pour assurer le financement des services publics » (page 16). Comme nous l'avons mentionné précédemment, les rentiers et rentières assurent aussi le financement des services publics, et ils le feront de plus en plus à mesure que leur poids relatif augmentera. Par ailleurs, la diminution de la population en âge de travailler (15-64 ans) sera en partie compensée, selon toute vraisemblance, par un accroissement du taux de participation au marché du travail. On observe d'ailleurs une hausse constante du taux d'activité, qui atteint depuis quelque temps des sommets, année après année⁷.

En outre, si les gouvernements levaient les obstacles qui pénalisent trop souvent les personnes qui désirent prolonger leur présence sur le marché du travail, il y aurait chez les personnes de 65 ans et plus un bassin potentiel de recrutement non négligeable. Malgré les obstacles dressés par les lois régissant la retraite, les personnes de plus de 65 ans étaient près de 45 000 à occuper un emploi l'an dernier, soit une hausse de 50 % en trois ans⁸.

7. Le taux d'activité, en particulier celui de la population de 55 à 64 ans, est en hausse. Dans ce dernier groupe, 44 % de la population était présente sur le marché du travail en 2001. Cette proportion est passée à 47 % en 2002 et à 50 % en 2003. Ces données proviennent de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada.

8. Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Notre richesse collective est mieux répartie que dans les autres provinces

« La richesse collective du Québec, mesurée par le produit intérieur brut par habitant, est plus faible que celle de l'Ontario et des autres provinces canadiennes » (page 17). Seules l'Ontario et l'Alberta dépassaient le Québec à ce chapitre en 2002⁹.

« Pourtant, le Québec s'est doté d'un éventail de services publics plus large que les autres provinces canadiennes. » Les citoyens de ces provinces doivent déboursier, souvent dans le secteur privé et à prix fort, pour ces services (par exemple, les services de garde et l'assurance automobile). Le ministre aurait pu écrire que cela tient d'une sage décision économique des Québécoises et des Québécois.

Le niveau de vie des Québécoises des Québécois se compare tout à fait à celui de l'Ontario

Selon le ministre, notre niveau de vie (mesuré par le PIB réel par habitant) devrait nous préoccuper parce que, « au cours des vingt dernières années, le Québec n'a effectué aucun rattrapage » (page 18). Il est vrai que l'écart entre le PIB par habitant ontarien et québécois, qui était de 18 % en 1981, s'est maintenu, et il était toujours de 17 % en 2001. Cependant, si le Québec accuse un retard de 17 % par rapport à la province voisine, le coût de la vie en Ontario est nettement plus élevé. Selon le professeur Pierre Fortin, le niveau de vie moyen des Québécois, mesuré selon la parité du pouvoir d'achat, se compare à celui des Ontariens.

Prudence quand on compare la productivité

« Depuis le début des années 1980, la productivité au Québec a diminué par rapport à l'Ontario et aux États-Unis. » Il faut être prudent quand on compare la productivité du travail. Les États-Unis ne la mesurent pas de la même façon que les autres pays, ne prenant en considération que la main-d'œuvre salariée, tandis qu'ailleurs sont aussi considérés les travailleuses et travailleurs autonomes. Quant à l'écart de productivité avec l'Ontario, elle est largement attribuable, dans la production de biens, à la composition industrielle différente entre les deux provinces. Le Québec possède une proportion plus grande d'industries plus traditionnelles, plus intensives en main-d'œuvre, ainsi qu'une plus forte proportion de PME.

9. RBC Financial Group, *op. cit.*

Dans les services, la mesure de la productivité du travail est plus aléatoire. Ainsi, un repas au restaurant coûte en moyenne nettement plus cher à Toronto qu'à Montréal. La mesure de la valeur du PIB du secteur conclura néanmoins que la restauration torontoise produira davantage que celle de Montréal. De même, peut-on considérer que les soins prodigués par un médecin ou une infirmière de l'Ontario sont plus importants que ceux de leurs collègues québécois, simplement parce que les premiers jouissent d'une meilleure rémunération ?

Par ailleurs, l'investissement est un facteur clé de la croissance de la productivité. Or, le présent gouvernement semble s'orienter vers un désengagement des leviers d'encouragement à l'investissement tels que la SGF et Investissement Québec. Il est normal de vérifier si les modes d'intervention passés de l'État et de ses organismes voués au développement économique sont les mieux adaptés aux circonstances, mais il faudrait éviter d'aller trop loin dans les actions à prendre.

Le taux d'investissement au Québec est inférieur à celui de nos partenaires commerciaux

« La baisse de la productivité relative du Québec s'explique notamment par un taux d'investissement privé moins élevé que chez nos partenaires commerciaux » (page 20). Le gouvernement a raison de s'en préoccuper.

Le nombre réduit d'heures travaillées ne serait-il pas un choix de société ?

Si les Québécois travaillent en moyenne moins d'heures que les Ontariens, l'écart a peu varié depuis 20 ans. Par ailleurs, cet écart s'est creusé avec les Américains, dont la semaine de travail s'est allongée. Il s'agit de choix de société. Le temps personnel a lui aussi une valeur. Un coût de la vie moins élevé que dans la province voisine (logement, électricité, frais de garde, université, etc.) requiert sans doute moins d'heures de travail.

Est-ce que le progrès social signifie qu'il faut travailler toujours plus, comme aux États-Unis ? Devons-nous fixer pour objectif la semaine de 60 heures ?

Le Québec consacre une juste part de sa richesse au financement des services publics

« Le poids de l'État québécois dans l'économie est massif. » Ce poids a diminué de 20 % en 20 ans, ce qui est considérable, et la tendance est toujours à la baisse. On ne peut donc parler d'emballlement. Il est plus élevé que dans le reste du Canada, mais cela ne démontre pas une hypertrophie de l'État québécois. C'est peut-être tout autant une indication du rachitisme de l'État ailleurs. Comme nous l'avons écrit plus haut, on doit souvent payer, dans les autres provinces ou aux États-Unis, sur le marché privé et à gros prix les services que l'État ne dispense pas. En outre, certaines dépenses assumées par le Québec ne sont pas toujours prises en charge par les autres administrations provinciales. Qu'on songe aux mesures d'emploi découlant de l'entente Canada-Québec sur la main-d'œuvre (qui n'a pas son équivalent en Ontario), ou encore à l'entente sur la sélection des immigrants.

La croissance des dépenses de programme n'est pas plus forte au Québec que dans la plupart des autres provinces

« De 1999-2000 à 2002-2003, la croissance des dépenses de programme a été de 15,0 % au Québec, alors qu'en Ontario, elle n'a été que de 9,1 % » (page 23). L'Ontario a aussi eu droit à Walkerton et à la mise en marché de viande avariée, conséquences des réductions du budget consacré à l'inspection des aliments et à l'analyse de l'eau.

Par ailleurs, de 1999 à 2002, le PIB courant s'est accru de 16,5 %, selon les données de l'ISQ. Les dépenses de programme ont donc augmenté à un rythme moins rapide que l'économie québécoise. De plus, la croissance des dépenses des autres provinces canadiennes, excluant le Québec **et** l'Ontario, ont, selon toute vraisemblance, augmenté plus fortement qu'au Québec¹⁰.

Le fardeau fiscal des Québécois n'est pas trop élevé

« Le Québec est la province où les recettes fiscales prélevées par les deux ordres de gouvernement et les administrations locales sont les plus élevées » (page 24). Dans les faits, l'ensemble des recettes fiscales des administrations fédérale, provinciale et locales est de 39,2 % du PIB au Québec, soit seulement 2,6 points de pourcentage de plus qu'en Ontario. Quoi qu'on prétende, la marge

10. Si l'Ontario, qui représente la moitié de l'économie du Canada anglais, a connu une croissance de dépenses de 9 %, le reste du Canada, qui représente l'autre moitié, a dû nécessairement connaître une croissance de dépenses élevée (environ 17 %) pour que la croissance moyenne de l'Ontario et des autres provinces soit de 13 %.

n'est pas considérable. En outre, il faut considérer les débours que les ménages des deux provinces doivent consentir aux chapitres des frais de garde, des droits de scolarité, de l'énergie ou de l'assurance automobile, par exemple.

L'impôt des particuliers : parlons-en en regard des services dont profitent les Québécoises et les Québécois

Les Québécoises et les Québécois paieraient 2,1 G\$ de plus en impôt des particuliers que la moyenne des autres provinces (page 25). A-t-on pris en considération, dans ce calcul, le fait que les contribuables québécois ont droit à un abattement fiscal de leur impôt fédéral en raison de la prise en charge par le Québec de dépenses assumées ailleurs par l'administration fédérale ?

En outre, malgré la hausse de 40 % des frais de garde (qu'on peut assimiler à une taxe sur les enfants), il en coûte, pour les 200 000 enfants québécois en service de garde, à peu près 1,5 G\$ de moins que s'ils étaient en Ontario (hypothèse de frais de garde de 30 \$ par jour).

Quant aux 160 000 personnes (ETC) qui fréquentent l'université, dont près de 135 000 au premier cycle, elles économisent environ 500 millions de dollars par année, du fait que les droits annuels sont en moyenne de 2 000 \$ inférieurs au Québec et que, en raison de la filière des cégeps, le premier cycle compte une année de moins. On pourrait également parler de l'aide financière versée aux étudiantes et étudiants, beaucoup plus généreuse au Québec qu'ailleurs. Bien sûr, tout cela a un prix, mais cette formule a permis de faire passer la proportion de diplômés universitaires de 14 % à 25 % de la population de 25 à 34 ans entre 1990 et 2002¹¹. La proportion de diplômés des deuxième et troisième cycles est passée, en 12 ans, de 3 % à 6 %. Le Québec aura grand besoin de ressources humaines instruites et compétentes pour relever les défis du XXI^e siècle.

Le nombre de contribuables ne payant pas d'impôt se stabilise depuis 1997

« Depuis 1987, le nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôt est passé de 25,4 % à 39,8 % du total » (page 26). Cette proportion s'est stabilisée depuis 1997. Le Québec a fait le choix d'un régime fiscal plus progressif que les autres provinces, pour assurer une meilleure redistribution de la richesse. Devrait-on avoir à en rougir ? On pourrait suggérer au ministre un nouveau slogan : « Faisons payer les pauvres ! »

11. Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Le taux d'endettement va en diminuant

Le ministre nous avertit que « depuis l'atteinte de l'équilibre budgétaire, la dette a augmenté de 13,8 milliards de dollars » (page 29). Selon lui, la dette devrait être diminuée de moitié pour atteindre un taux d'endettement semblable aux autres provinces. Outre le fait que le Québec n'est pas une province comme les autres, pendant que la dette augmentait de 13,8 G\$, le taux d'endettement a fondu de 52 % (en 1997) à 44 % (en 2003), en raison de la croissance économique. Ce taux devrait reculer jusqu'à 43 % cette année, malgré une croissance économique mitigée en 2003.

Le service de la dette n'augmentera pas autant que le prédit le ministre

« Le service de la dette devrait passer de 7,4 milliards de dollars en 2003-2004 à près de 8,0 milliards de dollars en 2004-2005 » (page 30). Tournure de phrase habile qui laisse aux lecteurs l'impression que les coûts d'intérêt augmenteront de 600 M\$ cette année. En réalité, en supposant des taux d'intérêt constants, le coût serait plutôt de 7,6 G\$. Or, les taux sont en baisse par les temps qui courent. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas lieu de considérer avec prudence l'endettement du Québec et les coûts qui lui sont associés. Une éventuelle hausse de taux pourrait augmenter le coût du service de la dette et réduire la marge de manœuvre du gouvernement.

La baisse du taux d'endettement est un objectif légitime qu'il faut poursuivre avec prudence

Il est vrai que le Québec dépense plus, comme le rappelle le ministre (page 31), mais les services offerts en contrepartie ont une valeur économique importante. Il est également vrai que la dette plus élevée du Québec se traduit par des dépenses plus élevées au titre du service de la dette. Sous Duplessis, le fardeau de la dette était dérisoire, mais ça ne faisait pas pour autant du Québec une société en santé. En outre, le taux d'endettement diminue régulièrement, ce qui réduit le fardeau. Par ailleurs, il serait irresponsable de détruire les outils de développement que le Québec s'est donnés sous prétexte d'un état catastrophique des finances publiques, alors que la situation est loin d'être si dramatique qu'on le dit. La décroissance du taux d'endettement est un objectif légitime, mais qui doit être poursuivi de façon responsable.

Ce ne sont pas que des éléments ponctuels qui ont permis de maintenir le déficit zéro au cours des dernières années

La croissance économique américaine des dernières années, soulignée par le ministre (page 32), ne serait qu'un élément ponctuel. Pourtant, l'OCDE anticipe une croissance de l'économie américaine de 4,2 % en 2004 et de 3,8 % en 2005¹², ce qui n'est pas ce qu'on pourrait qualifier de croissance anémique.

On prétend que, depuis l'atteinte du déficit zéro, le rythme de croissance des dépenses est trop rapide. On verra au prochain paragraphe que cette affirmation est exagérée. Par ailleurs, c'est l'actuel gouvernement – ayant créé, quand il était dans l'opposition, une véritable psychose quant à l'état du système de santé – qui s'est engagé à y consacrer des milliards supplémentaires.

La dynamique de croissance des dépenses de programme va dans la bonne direction

« Au cours des cinq dernières années, soit depuis l'atteinte de l'équilibre budgétaire, les dépenses ont augmenté à un rythme annuel moyen de 4,6 % » (page 33). Or, pendant la même période, le PIB québécois en dollars courants s'est accru en moyenne de 5,4 %¹³. Les dépenses sont donc en baisse en proportion du PIB. Si la prudence est de mise, il n'y a pas lieu de paniquer. Selon les projections du Conference Board, la croissance additionnée de l'inflation des prix du PIB, ou progression du PIB courant, sera de 4,2 % en moyenne au cours des années 2004 à 2008¹⁴. Cette projection repose toutefois sur une sous-estimation de l'évolution de la population active, qui amène l'organisme à sous-estimer également la croissance potentielle de l'économie québécoise¹⁵.

12. Source : Organisation de coopération et de développement économiques, *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 74, décembre 2003.

13. Source : ISQ, *op. cit.* À des fins de comparaison, on doit utiliser le PIB en dollars courants plutôt que le PIB réel, parce que la croissance des dépenses est exprimée elle-même en dollars courants.

14. Source : Conference Board, prévisions à moyen terme, automne 2003.

15. Le scénario du Conference Board prévoit un taux d'activité de la population de 15 ans et plus de 66,3 % en 2005 ; or, il était déjà de 66,4 % en décembre 2003. La prévision d'emploi est également plus conservatrice que celle d'Emploi-Québec.

Des interventions économiques et sociales du gouvernement actuel coûteuses, sans pérennité de financement

Le ministre présente comme des interventions condamnables l'aide gouvernementale accordée aux entreprises (page 34). À ce chapitre, on a observé un net renversement des façons de faire de la part du nouveau gouvernement. Ainsi, l'été dernier, sur l'ordre du ministre des Finances, Investissement Québec n'a pas donné suite à un engagement de financement d'un centre d'appel prévu à Sherbrooke. Le centre d'appel, qui devait employer 300 personnes, a quand même été mis sur pied... à Bathurst. Plus récemment, le gouvernement a refusé une simple garantie de prêt (pas même une subvention) au chantier maritime de Lévis pour la construction d'un porte-conteneurs. Le contrat et les centaines d'emplois qui y étaient rattachés sont partis au Danemark. L'inaction aussi a un coût.

Programme FAIRE : il faut considérer les retombées

Le ministre déplore les dépenses futures du programme. Afin d'obtenir une appréciation plus juste, il aurait été pertinent d'indiquer, au regard des coûts mentionnés, les investissements réalisés et leurs retombées en matière de création d'emplois. Il y a des dépenses qui peuvent avoir un effet structurant pour l'économie. En outre, il ne faudrait surtout pas penser que les États américains n'ont pas de programme d'aide pour attirer les entreprises. En se privant de tels outils, le Québec ne sera pas en mesure de lutter à armes égales avec ses concurrents.

Société générale de financement et sociétés Innovatech : des leviers pour attirer l'investissement

Considérant l'effondrement boursier, en particulier dans la haute technologie, rares ont été ceux qui ont pu générer des résultats positifs. Il est par ailleurs tout à fait légitime de s'interroger sur les pratiques de ces organismes et de corriger le tir s'il y a lieu. Il ne faudrait cependant pas tout renier sous prétexte qu'il y a eu de mauvaises années. Le Québec a besoin, comme les autres – et peut-être davantage parce qu'il ne fait pas partie des régions situées au centre de l'activité économique nord-américaine – de leviers pour attirer l'investissement.

Prudence avec l'aide fiscale aux entreprises

« Au dernier Discours sur le budget, des resserrements majeurs à l'aide fiscale ont été effectués, soit une réduction de 27 % » (page 38). Si une telle réduction n'a pas pour conséquence de freiner l'investissement productif, c'est bien, mais si la conséquence est une chute d'investissements stratégiques, nous ne serons guère plus avancés.

Conclusion

Les défis à relever pour préserver l'équilibre budgétaire et placer les finances publiques sur des bases solides

Il est sage de revoir périodiquement les façons de faire de l'État pour vérifier s'il s'acquitte de ses responsabilités de la façon la plus appropriée. Après tout, c'est l'argent des contribuables qui est en cause. Il ne faut cependant pas s'attendre à ce qu'un tel examen se traduise par d'importantes réductions de coûts, à moins de sabrer allègrement dans les services, en s'inspirant de l'État-Walkerton.

Le ministre énumère (page 39) un certain nombre de défis qui, selon nous, relèvent davantage d'un programme politique que d'un véritable programme de gouvernement. Les résultats des récents sondages devraient d'ailleurs amener une sage réflexion sur l'interprétation de ce que souhaitent les Québécoises et les Québécois. Pour notre part, nous continuons à croire que la solidarité demeure au cœur de nos valeurs collectives. À cet égard, le gouvernement du Québec devrait s'attaquer en priorité à quatre défis relativement aux finances publiques :

1. veiller à ce que l'état des finances publiques assure dans l'avenir le maintien et l'amélioration des services publics ;
2. corriger rapidement le déséquilibre fiscal ;
3. intensifier la lutte contre l'évasion fiscale ;
4. réviser la fiscalité pour la rendre plus équitable et favoriser la solidarité sociale.

Il s'agit là de défis des plus stimulants que nous invitons le ministre et ses collègues concernés à relever avec enthousiasme. Ils peuvent compter sur notre entier appui.

Permettez-nous, en terminant, de faire part d'une mesure qui permettrait d'économiser sur les coûts de main-d'œuvre : diminuer la sous-traitance des services professionnels. Celle-ci représentait plus de 835 millions de dollars en 2002-2003. Cette somme est en hausse constante depuis quelques années. Ce phénomène est d'autant plus étonnant qu'un employé professionnel coûte à l'État au maximum 98 000 \$ par année (salaire et avantages sociaux), alors qu'un contractuel lui coûte en moyenne 140 000 \$ par année. On pourra certes rétorquer que les économies réalisées représentent bien peu de chose dans un budget annuel de dépenses d'au-delà de 52 milliards de dollars. Nous croyons pour notre part qu'il n'y a pas de petites économies.

Au-delà des économies que représente le fait de confier une plus grande part de ses mandats à des salariés plutôt que d'augmenter les appels d'offres, il y a surtout, de la part du gouvernement, un choix à faire. D'une part, les citoyennes et les citoyens veulent le maintien de services publics de qualité à moindre coût, d'autre part, des entrepreneurs privés veulent obtenir plus de contrats de l'État. Pour nous, le choix est clair. La qualité des services publics passe par le renouvellement d'une main-d'œuvre de qualité, entièrement dévouée au service de la population, et dont le but est de toujours mieux servir la population au moindre coût.